



# LE BULLETIN

DU

**SYNDICAT APICOLE DE LA GIRONDE**  
**RUCHER ECOLE DES SOURCES ET DU PARC BORDELAIS**

**n°13 – Printemps 2026**

**L'apiculture en Warré**

**Installer un rucher : rappel des règles**

**Frelon asiatique : le piégeage de printemps**

**Des essaims à vendre ou à cueillir**

Publication des actualités syndicales et apicoles à destination des adhérents du Syndicat Apicole de la Gironde



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Bureau du Syndicat Apicole de la Gironde

Président : Pierre VERGER  
Vice-président : Serge BONIFACE  
Vice-président : Jérôme CAMELEYRE  
Vice-président : Valérie DUPONT  
Secrétaire : Patrick ARCHAT  
Secrétaire adjointe : Anna VINCENT  
Trésorière : Dominique BONIFACE  
Trésorière adjointe : Michelle SAUNIER  
Administrateur du numérique : Stéphane THERON

### Bureau du Rucher école des Sources

Présidente : Valérie DUPONT  
Vice-président : Baptiste COUTANCEAU  
Vice-président : Pierre VERGER  
Secrétaire : Pascale URRUTIGOYTI  
Secrétaire adjointe : Anna VINCENT  
Trésorière : Michelle SAUNIER  
Trésorière adjointe : Dominique BONIFACE  
Coordonnateur pédagogique : Valérie DUPONT  
Coordonnateur des ruchers : Baptiste COUTANCEAU

**Administrateurs** : Clément BLANCHET, Catherine BARREAUD, Bernard DOKHELAR, Emile ESPUNA, Yves GUILLEMAUT, Patrick HERRAN, Jean-Michel LAROCHE, Sylvie LESTRADE, Alexandra RINAUDO, Alain TREGAN, Jean-Yves TROUILHE.

**Membres cooptés** : Patrick ARCHAT, Pascale URRUTIGOYTI

**Membres d'honneur** : Pierre DUCOUT, Wolfgang STELLER

## COMITÉ DE RÉDACTION

Les membres du Conseil d'Administration du SAG ont contribué à l'élaboration et à la relecture de ce numéro du Bulletin du SAG pour l'année 2026. Le prochain numéro d'été est prévu aux alentours de :

- Juillet 2026

Vous souhaitez contacter le comité de rédaction, vous avez des remarques sur un article paru, vous avez un article ou des thèmes à nous proposer ? Envoyez-nous un message sur l'adresse email [contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com)

## AGENDA DU CA

Si vous souhaitez que des sujets soient traités par le Conseil d'Administration du SAG et du Rucher école, vous avez la possibilité de nous faire parvenir vos questions que nous pourrions inscrire à l'ordre du jour après évaluation de leur intérêt général. Le calendrier prévisionnel des CA pour l'année 2026 est le suivant :

- Samedi 30 mai 2026
- Vendredi 26 juin 2026
- Vendredi 4 septembre 2026
- Samedi 10 octobre 2026
- Samedi 14 novembre 2026
- Samedi 12 décembre 2026

## SOMMAIRE

- Informations syndicales
- Piégeage de printemps
- Recette Carrot Cake-Miel
- L'apiculture en Warré
- Installer son rucher
- Alerte ANERCEA
- Réseau des cueilleurs d'essaims
- La flore de Gironde
- Rucher école : Promo 2026
- Bulletin d'adhésion
- Vous avez la parole

## NOUS CONTACTER



[www.sag33.com](http://www.sag33.com)



[@rucher\\_ecole](https://www.instagram.com/rucher_ecole)



132, chemin des sources  
33610 CESTAS



[contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com)



chaîne YouTube en réflexion

**Chères adhérentes, chers adhérents,**

Un édit ce mois-ci volontairement court pour laisser place au contenu riche de ce numéro de printemps. Une nouvelle saison démarre comme chaque année avec la perspective de belles récoltes. De nombreux témoignages nous indiquent cependant une sortie d'hivernage marquée par des pertes moyennes à élevées. Le motif souvent invoqué est le frelon asiatique, mais nous ne saurions trop vous recommander d'être vigilant et méthodique dans la réalisation de vos traitements Varroas. Le Varroa reste l'ennemi numéro 1 de nos abeilles et souvent la cause principale de la désertion ou de la mortalité des colonies, en tant que parasite d'une part, mais également et surtout en tant que vecteur de virus.

Le Réseau des cueilleurs d'essaims est désormais dans les startingblocks pour démarrer cette saison avec près de 100 participants cette année. Nous leur souhaitons une belle saison de cueillette !

Pour le reste, attendons de voir comment démarre ce printemps. Excellente saison à toutes et à tous !

Pierre VERGER.

## **PROJET RÊVE DE PAYSAGES 2050, L'AVENTURE CONTINUE**

Mise en place du premier dispositif de biosurveillance vendredi 13 mars, dans notre rucher « Histoire de Ruches ». L'équipe d'Apilab était présente pour nous accompagner dans l'installation des ruches à bourdons et des abris à osmies.



En fin d'après-midi, nous avons pu présenter le dispositif in situ à Jérôme Steffe, Maire de Cestas et Karine Sylvestre, Conseillère Communautaire en charge de l'Environnement, avant de signer la convention qui concrétise le lien entre la commune et le SAG autour de ce beau projet.

Valérie DUPONT.

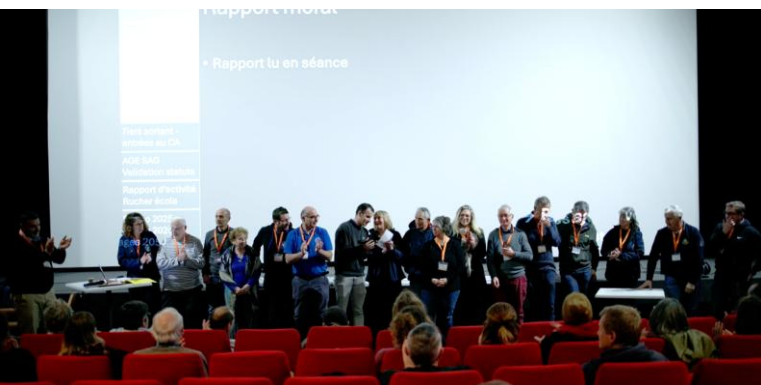


De gauche droite, Pierre Verger, Valérie Dupont, Jérôme Steffe, Karine Sylvestre



## RETOUR EN IMAGES SUR L'AG 2026

À nouveau un grand Merci et un grand Bravo à toute l'équipe de bénévoles du SAG qui a parfaitement orchestré cette matinée au cinéma Rex de Cestas. À l'heure où beaucoup d'associations se plaignent du manque d'engagement, quel plaisir de voir la motivation et le dynamisme de cette équipe formidable !



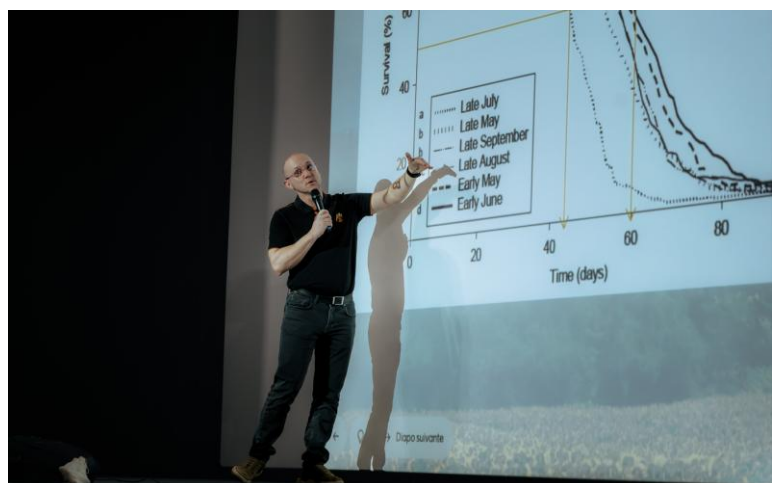
L'AG Ordinaire du SAG s'est ouverte par une minute d'applaudissement en hommage à Alain Mur, décédé fin 2025. Elle s'est ensuite déroulée de 9h à 10h30 en enchaînant les traditionnels rapport d'activité, rapport financier et rapport moral, tous validés à l'unanimité par l'assemblée.



Un point d'avancement est fait sur le projet Rêve de Paysages Gironde 2050 en présence de nos partenaires : Le CMSO de Cestas, le fonds de dotation ARKEA, ainsi que l'équipe de la Mairie de Cestas, donnant lieu à une succession de prises de parole.

L'AG Extraordinaire a ensuite permis de valider à l'unanimité de l'assemblée le projet d'évolution des statuts du SAG que nous vous avons présenté dans le précédent Bulletin.

Le Dr. Benjamin Poirot de la société APILAB a ensuite pris la parole pour nous présenter sa conférence sur le thème : « Nutrition des abeilles : Stratégies pratiques pour optimiser la santé des colonies ».



Cette conférence a été très appréciée par l'auditoire. Elle a permis de façon pédagogique et simple de comprendre les mécanismes à l'œuvre en matière de nutrition. Autant les apiculteurs aguerris que les élèves de la nouvelle promo 2026 ont trouvé leur compte dans cet exposé.



Fidèle au poste, notre partenaire API Distribution était présent et a assuré la remise de prix des gagnants du concours photo SAG 2026.

Une très belle AG 2026 !



# PRINTEMPS DE L'ABEILLE

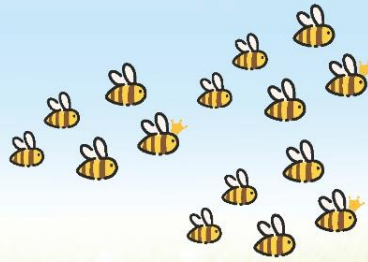
PARC  
BORDELAIS

SAMEDI 23 MAI  
10H-17H

ANIMATIONS

DÉGUSTATIONS

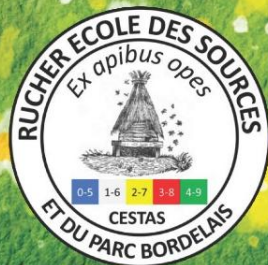
VENTE DE MIEL



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

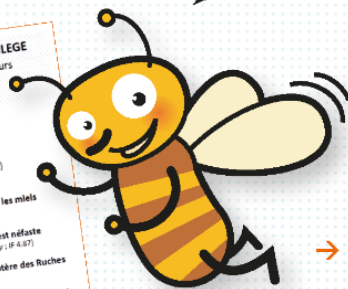
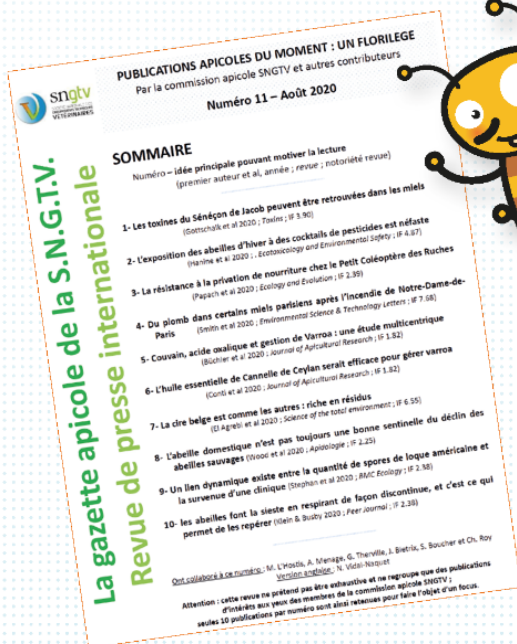


Ville de  
BORDEAUX



# Connaissez-vous la gazette apicole ?

CHRISTOPHE ROY, NDURA BALHOU, ISABELLE COUPEY, PEGGY RIVA ET SAMUEL BOUCHER  
S.N.G.T.V. - RUE MOUFLE - 75011 PARIS



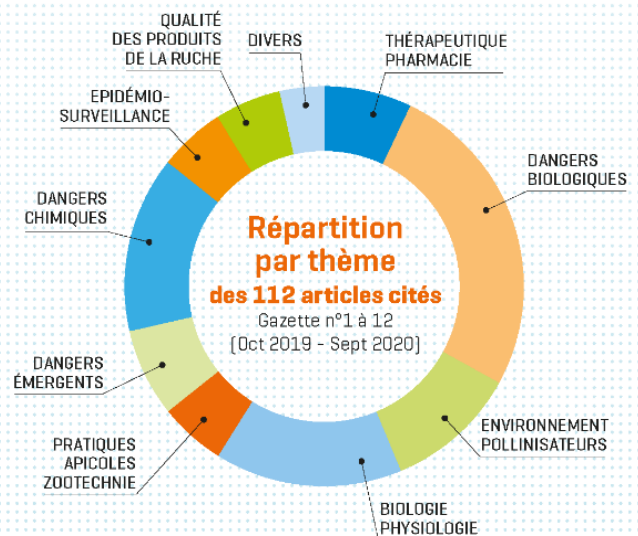
Non ?

La Gazette apicole c'est :

- **Une information mensuelle :** qui résume les principales publications scientifiques parues durant les 30 derniers jours sur tous les sujets en rapport avec l'apiculture et les abeilles (notamment sur les agents vivants pathogènes, la pharmacie, la biologie, la qualité des produits de la ruche, la toxicologie,...).
- **Une information gratuite :** sous forme pdf, par simple téléchargement sur le site de la SNGTV,
- **Une information accessible :** 10 résumés en langue française ou anglaise, en quelques pages, lues en quelques minutes,
- **Une information utile :** un outil de formation continue pour rester informé-e.

## La méthode utilisée

- 1** **Screening quotidien des publications scientifiques de la veille** (via l'application smartphone Researcher™, gratuite, conçue par et pour des universitaires afin de les aider à rester informés) à partir du suivi de plus de 200 journaux et revues scientifiques avec tri des articles par les principaux mots clefs « Bee », « Honeybee » et « Honey » ;
- 2** **A partir des résumés, présélection des articles** présentant un sujet / une idée / une méthode jugé[s] intéressant[e]s mais seuls les 10 articles les plus marquants, illustrant des thèmes variés, et issus de journaux scientifiques à comité de lecture dont la notoriété est avérée (Facteur d'Impact supérieur à 1) font l'objet d'un focus dans la gazette ;
- 3** **Téléchargement des 10 articles dans leur totalité et résumé des principales idées** par les contributeurs volontaires, rédaction et mise en forme de la gazette sous forme pdf, en version française et en version anglaise ;
- 4** **Relecture critique** par la commission apicole de la SNGTV avant envoi.



## On y apprend quoi ?

Tout, ou presque, sur l'état des connaissances en apiculture :

- les promesses de nouveaux traitements contre varroa,
  - les menaces de dangers biologiques émergents,
  - les nouvelles connaissances sur la biologie des abeilles,
  - l'exposition des abeilles à différents facteurs de stress,
- et bien d'autres !

Téléchargez-là tous les mois !  
[www.sngtv.org](http://www.sngtv.org)

Merci aux contributrices et contributeurs actuels  
(J. Bietrix, S. Boucher, M. de Kersauzon, P. Gilles, M. L'Hostis, J. Letondal, A. Ménage, D. Nicolay, C. Roy, G. Tondreau, N. Vidal-Naquet, S. Wendling)  
et futurs (tous les volontaires sont les bienvenus).



## LE PIÉGEAGE DES FONDATRICES

Ça y est, le calendrier a fait un tour complet et le moment de piéger les fondatrices de frelons velutina est revenu. L'automne 2025 a laissé de nombreux nids non détruits et la réserve de futures reines s'est reconstituée. Heureusement, la pluie a été au rendez-vous cet hiver - parfois trop - et a réalisé des coupes claires dans les rangs du nuisible. Ne rêvons pas, il en reste. Le piégeage permettra de limiter encore un peu l'effectif et surtout de nous donner un aperçu de ce que sera 2026 : beaucoup de fondatrices dans les pièges ? Année difficile. Peu de capture ? Année tranquille ?



- Le cotonéaster, une valeur sûre.
- Allez, soyons optimiste, et parions pour une année supportable.
- En attendant, les mêmes questions reviennent. Où piéger, avec quel appât, quand arrêter, et surtout quel piège utiliser ?
- Reprenons depuis le début...

...Les journées commencent à se réchauffer et la température moyenne est de 12°. La fondatrice émerge de sa retraite, trou dans une souche, tas de bois, appentis, où elle a passé l'hiver. Parfois avec d'autres fondatrices. Le frelon velutina est un des premiers insectes à reprendre ses activités. La femelle fécondée va devoir assumer seule toutes les tâches nécessaires : bâtir le nid embryon, pondre, élever les premières ouvrières, protéger le nid. Pour cela, elle a besoin d'eau, de matériaux de construction et de nourriture (un peu

de protéines pour les larves et surtout de sucre qui constitue son carburant). Ces conditions sont généralement réunies là où des nids ont été construits les années précédentes. Ce sont donc des zones de piégeage évidentes.

### Où piéger ?

- À proximité des anciens nids
- Sur les arbustes en fleurs (camélia, prunus, cotonéaster...)
- Là où vous remarquez des frelons

Le sucre, elle le trouvera sur les floraisons précoces comme les camélias, cotonéasters, pruniers, mais aussi dans de vieux fruits sur compost, tous ces endroits constituant d'autres zones de piégeage prioritaires. Inutile toutefois de concentrer plusieurs dispositifs en un seul endroit. Miser sur un maillage, avec un espacement de l'ordre de 300 mètres entre deux pièges.

### Avec quoi ? Du sucre !

- Mélange: 1/3 sirop, 1/3 vin blanc, 1/3 bière.
- Jus résultant de la fonte de la cire de cadres.
- Appât du commerce

C'est donc essentiellement du sucre qui attirera la vilaine bestiole à cette période. C'est ce qu'il convient de mettre dans le piège. Les déclinaisons sont nombreuses, chacun ayant sa recette gagnante. Nous retiendrons les 3 solutions classiques :

- le mélange traditionnel (1/3 sirop de cassis, 1/3 bière, 1/3 vin blanc).
- le jus de cire (résulte de la fonte des cires de vieux cadres dans de l'eau). Riche en sucres et odeur de la ruche, il a tendance à fermenter, ce qui améliore encore son attractivité.
- les attractifs du commerce (poudre ou liquide, dosette ou bidon).

L'ajout d'alcool est destiné à repousser les abeilles. Cette parade ne fonctionne malheureusement pas avec tous les insectes. Mouches, guêpes et frelons



européens ne sont pas contre un petit coup de blanc pour se requinquer. Dès lors, c'est au piègeur d'être vigilant et de retirer ses pièges lorsque les espèces non-ciblées entrent en activité et commencent à succomber. Effectivement l'objectif du piégeage est de lutter contre l'invasif et de préserver notre biodiversité, non de lui porter tort. On considère généralement que les pièges doivent être retirés 6 semaines après leur pose.

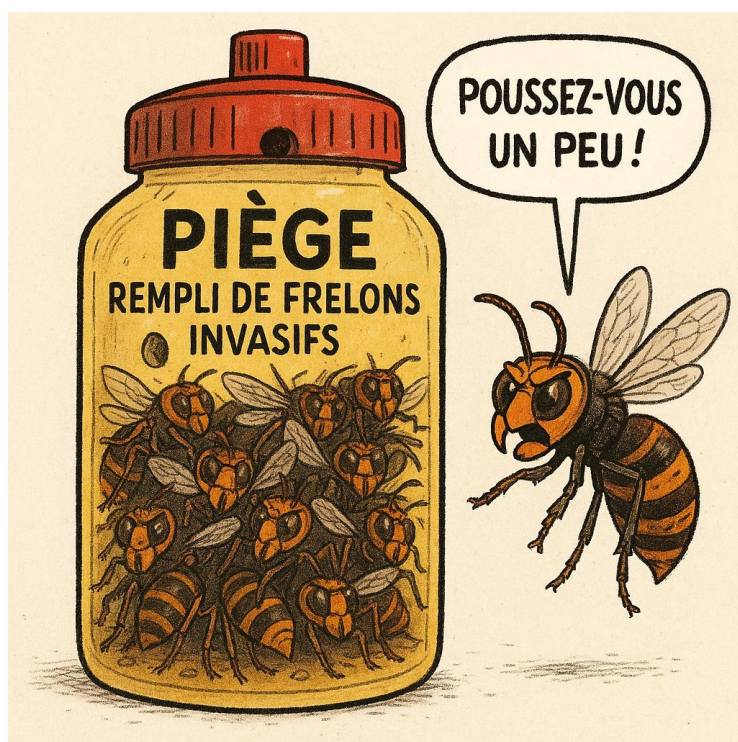


Exemples de pièges dits sélectifs

Le choix du piège règle en grande partie ce problème. En optant pour un modèle sélectif, on peut déterminer le gabari des insectes qui restent piégés (plus petit que le frelon européen et plus grand que l'abeille). Et surtout on leur évite la noyade, tout en leur permettant d'accéder au liquide sucré. Il existe différents modèles à différents budgets. Un piège sélectif peut être utilisé tant au printemps qu'en été, lorsque la pression s'installera sur le rucher. Le piège ne fait cependant pas tout.

Observation et bon sens restent les maîtres-mots pour un piégeage efficace. Soyez attentifs aux insectes qui butinent dans les premières floraisons. Le frelon est facile à identifier. S'il vient sur telle ou telle plante, il y reviendra. La pose d'un piège à cet endroit sera

efficace. Vous avez posé un dispositif et voyez un frelon régulièrement à quelques mètres de là ? Déplacez votre piège ! Contactez vos voisins. Ils sont rarement opposés à cette action surtout si c'est vous qui opérez et que cela ne leur coûte rien.



Afin de ne pas vous porter la guigne, je ne vous souhaite pas bonne chasse. Je vous dirai plutôt m... !

Jacques.  
GDSA 33



## PALMARÈS DU 9<sup>È</sup> CONCOURS DES MIELS DE FRANCE

Cette année seuls 17 miels sur 391 présentés provenaient de Nouvelle Aquitaine. Nous adressons un grand Bravo à notre adhérent lauréat :

Médaille d'OR : Ludovic Maysonnave – Le Rucher Lugosien – pour son miel de Forêt

# CARROT CAKE MIEL-MOELLEUX POUR 6 PERSONNES

## RECETTE CARROT CAKE MIEL



Je vous propose la recette d'un carrot cake moelleux délicieusement sucré au miel. Inspiré des traditions américaines et anglaises, le gâteau est ici sucré avec nos saveurs miellées girondines.

Cette recette est très simple à réaliser.

### Ingrédients pour le gâteau

- 250g de carottes finement râpées
- 175 g de poudre d'amande
- 50g de noix de pécan grossièrement hachées
- 50g de farine
- 30g de cranberries
- 4 œufs – blancs et jaunes séparés
- 60g de sucre roux
- 60g de miel de votre choix
- ½ cc sel
- 2 citrons non traités (vous utiliserez le zeste et le jus)
- 1 pincée de 4 épices
- 1cc gingembre moulu
- 1cc de cardamome

### Ingrédients pour le glaçage

- 50g de beurre très mou
- 150g de fromage frais crémeux, type Philadelphia
- 130g de sucre glace
- 2 cuil à soupe de miel
- Quelques gouttes du jus de citron

### Préparation

1. Préparez la pâte : dans le bol d'un robot, fouettez les jaunes d'œufs avec le sucre roux et le miel jusqu'à

obtenir un mélange clair et mousseux. Ajoutez le zeste de citron finement râpé, puis la farine, le sel, la poudre d'amande, les noix de pécan et les épices. Mixez par à-coups jusqu'à obtenir une pâte homogène.

2. Ajoutez ensuite les carottes, puis le jus de citron. Mixez de nouveau quelques instants pour bien répartir les carottes dans la pâte. Terminez en ajoutant les cranberries séchées et mélangez brièvement.

3. Incorporez les blancs en neige : Montez les blancs en neige ferme. Incorporez-les délicatement à la pâte en plusieurs fois à l'aide d'une spatule pour ne pas les casser.

4. Cuisson du carrot cake : Beurrez généreusement un moule à manqué à fond amovible (idéalement d'un diamètre de 20 à 24 cm) et versez-y la pâte. Enfournez à

170 °C pendant 40 à 50 minutes, selon votre four. Le gâteau est cuit lorsque la lame d'un couteau ressort sèche.

Démoulez sur une grille, enveloppez votre gâteau dans un torchon 30 minutes pour concentrer les arômes et laissez refroidir complètement.

Préparez le glaçage : dans un bol, travaillez le beurre mou avec le sucre glace et le miel jusqu'à obtenir une texture crémeuse. Ajoutez ensuite le fromage frais, quelques gouttes d'arôme ou de jus de citron, puis fouettez juste assez pour lisser le glaçage sans le détendre.

Alternative : pour une belle tenue plus d'onctuosité, vous pouvez monter le glaçage au fouet électrique 2-3 minutes en y ajoutant une cuillère à soupe de mascarpone

Montage de votre carrot cake :

Coupez votre carrot cake en deux horizontalement. Étalez généreusement votre glaçage sur les deux parties du gâteau complètement refroidi, puis empilez-les.

Laissez reposer au réfrigérateur pendant au moins 12 heures afin que les saveurs se développent et que le glaçage prenne.

Quelques minutes avant de servir, vous pouvez ajouter quelques éclats de noix en guise de décoration et un fin filet de miel.

Anna VINCENT.

## CONDUIRE SES ABEILLES EN WARRÉ : LA FORCE DE LA POLYVALENCE

Lorsque j'ai débuté ma formation en 2020, comme tous les néophytes j'étais bien loin d'imaginer la variété d'approches et de pratiques qui toutes, participent de cette activité qu'on appelle "apiculture". Pour moi, un apiculteur, c'était quelqu'un qui élevait des abeilles dans des boîtes carrées surmontées de toits brillants, dans le but de produire des pots remplis de miel. Par chance, la formation dans laquelle j'ai été acceptée sur toute une saison apicole était dispensée par un rucher école associatif, et la formatrice, Judith Greene, avait une approche artisanale, historique et holistique de l'apiculture.

Nous disposions pour la pratique de ruches Dadant évidemment, de Langstroth (mais conduites sans les petites hausses Dadant root qu'on voit souvent ici en Gironde), de ruches tronc (du jamais vu pour moi), de Kényanes, et aussi de cette curieuse petite ruche en forme de tour carrée : la ruche Warré.

Associée à des cours théoriques très exigeants en matière de biologie de l'abeille et de comportement dans son habitat naturel, à savoir le tronc creux, cette formation nous a permis de nous questionner immédiatement sur ce qui relève pour moi de l'essentiel lorsqu'on souhaite s'occuper d'abeilles : que sont-elles ? Des animaux sauvages ou des animaux de rente ? Un organisme social, ou la part d'un cheptel ?

Partant de ma sensibilité personnelle, qui est que les abeilles doivent pouvoir trouver refuge chez moi pour exprimer leur potentiel libre et sauvage, les ruches conventionnelles tournées vers l'optimisation extractiviste ne pouvaient me convenir : elles ne respectent en rien l'instinct d'expansion et de contraction saisonnier de la colonie, leur isolation est mauvaise, leur volume, excessif. La ruche Warré par contre, a immédiatement attiré mon attention. Malheureusement, son utilisation, qui gagne du terrain chez les apiculteurs familiaux, se réduit souvent à une conduite en mini Dadant, avec cadres, cire gaufrée et toit en zinc, bien loin des préceptes de l'abbé Warré, que plus personne ne semble connaître, et aussi bien plus coûteuse en temps et en argent. Pourtant, il est facile de partir de cette conduite copiée-collée pour tendre à un degré plus ou moins important vers une pratique plus souple, et plus alignée avec les besoins des abeilles, si l'envie s'en fait sentir. Voyons comment.

**Premièrement**, la ruche Warré permet de respecter l'instinct des abeilles de s'étendre vers le bas au printemps, et de se contracter vers le haut en hiver. On l'agrandit donc normalement par le bas, et non en posant un élément vide au-dessus ! Avantage : l'air chaud monte, pas de volume inutile à chauffer si l'agrandissement a été trop anticipé. La surface du toit étant réduite, il y a moins de déperdition de chaleur par le haut. Justement, au sujet de cette partie haute de la colonne, je n'ai jamais vu aucun magasin vendre une ruche Warré dite "complète" réellement complète : le coussin de Warré, posé au sommet en guise de couche isolante, est un élément indispensable. Il s'agit d'un volume de type toit chalet ou demi-élément, que l'on va remplir d'isolant, laine de mouton ou aiguilles de pin, pour garder la chaleur de la grappe hivernale et évacuer l'humidité.



aiguilles de pin dans un coussin de Warré. Elles résistent à la moisissure

Il doit être séparé des rayons par une toile type moustiquaire, afin de permettre la propolisation des mailles par les abeilles. Cela leur permet de contrôler les flux d'air.

Propolisation autonome de la moustiquaire du coussin.  
Attention à replacer dans le même sens pour ne pas  
perturber la circulation de l'air !



L'eau qui se condense sur la toile et qui ruisselle sur les abeilles se retrouve ainsi désinfectée, exactement comme dans le tronc creux, dont l'intérieur est recouvert d'une épaisse couche de propolis, comme nous le fait savoir Thomas Seeley, qui a voué sa vie à l'étude des abeilles mellifères sauvages. Une ruche Warré ainsi isolée consomme, d'après mes observations, deux fois moins de miel qu'une ruche conventionnelle sur un même rucher.

**Deuxièmement**, c'est une ruche qui donne moins de travail à l'apiculteur. Dans les éléments, toujours dans le but de permettre un contrôle des flux d'air par les abeilles, l'idée est de respecter l'instinct de bâtisse des abeilles cirières, en posant des barrettes dans les crémaillères, et non des cadres filés et gaufrés, qui imposent aux abeilles des rayons rectangulaires, sans aucune considération pour cette optimisation de la ventilation. Avantage un: c'est beaucoup moins cher. Avantage deux : la communication phéromonale entre le couvain et les nourrices est améliorée. Avantage trois : votre cire est beaucoup moins contaminée aux pesticides. Une lecture attentive de l'enquête de l'ANSES, "Réduire la contamination des cires utilisées en apiculture pour améliorer la santé des abeilles", ne peut que nous inciter, d'ailleurs, à faire preuve de la plus grande vigilance au sujet de l'usage systématique de la cire gaufrée. Avantage quatre : gain de temps : je récolte mon élément, je le remets vide en bas l'année suivante : pas besoin de s'amuser à remplacer un tiers

de mes cires en jouant à Tétris dans le corps de ruche avec mes cadres, que j'ai refiletés-retendus-regaufrés pendant l'hiver. La vie est courte, le temps précieux. Avantage cinq : la bâtisse libre, c'est incomparablement beau. Les abeilles sont des artistes. Rien n'égale cette sensation de ravissement de voir l'élément se remplir de volutes de cire immaculée et de miel doré. Vraiment rien.



bâtisse libre sur barrettes

**Troisièmement** : la ruche Warré ainsi conduite est une ruche non intrusive. Elle vous oblige à progresser techniquement et théoriquement. Je veux dire par là qu'elle questionne tout ce que l'on croit savoir ou devoir faire d'après la pratique conventionnelle. Dans un élément en bâtisse libre, on ne peut pas sortir les cadres, marquer les reines, les supprimer, les remplacer, ou détruire les cellules royales. Le meilleur ami de la bâtisse libre, c'est l'élément vitré. Je peux voir, sans ouvrir, tout ce que j'ai besoin de voir : quantité de réserves, expansion de la colonie. Je touche la chaleur sur la vitre, j'hume les effluves de miel au trou de vol, je regarde les cellules gorgées de nectar, les faux bourdons qui circulent... Et je sais ainsi où en sont mes abeilles sans aucun besoin d'ouvrir, de refroidir, de déranger, d'écraser malencontreusement, quelle que soit la saison, comme autrefois, avant que le mobilisme ne vienne simplifier et automatiser nos gestes. Evidemment, cela implique de renouer avec ses cinq sens et de feuilleter des livres tels que Observations sur la planche d'envol (un peu plus moderne et mis à jour que le classique d'Henri Storch). Cela implique aussi de comprendre qu'écraser les cellules, empêcher

l'essaimage, ce n'est pas une pratique anodine : il s'agit de stériliser vos colonies. Il s'agit d'estimer, par ces actions, que la sélection artificielle fait mieux que la sélection naturelle. C'est une question qui mérite votre attention : en effet, pensez-vous réellement cela ?

**Quatrièmement**, la ruche Warré est une forteresse. Il est largement préférable d'opter pour le trou de vol et de condamner la planche d'envol. Un élément Warré sans trou de vol vous prive d'observer des comportements naturels, comme la chaîne défensive, très courante dans les troncs creux, mais possible aussi dans une Warré conduite naturellement.



à gauche, chaîne défensive, appelée à tort chaîne cirière, devant le trou de vol. Ce comportement naturel très courant est rendu impossible en ruche à cadres, l'espace entre le cadre et les rayons étant insuffisant. On le retrouve sous les plans d'envol, chez les colonies qui le réalisent hors du nid pour attraper et étouffer les frelons. Au sol, des sphinx propolisés : une défense efficace !

Vos abeilles peuvent plus facilement défendre le trou (5cm<sup>2</sup>) que le plan (45cm<sup>2</sup>) contre le pillage et le frelon. Elles propolisent l'entrée, et deux gardiennent suffisent. Ce dispositif permet d'optimiser le fonctionnement de vos harpes électriques, en réduisant les possibilités de vol stationnaire : les frelons se gênent très rapidement les uns les autres devant le trou, ils font le tour de la

ruche pour chercher un autre poste de prédation, et se prennent beaucoup plus vite dans les fils. Pour la polyvalence, une idée ingénieuse consiste à remplacer la plaque de métal qui sert à obturer le trou par un fermoir 4 positions pour ruchette de fécondation. Il sait se rendre utile, notamment en position grille à reine, pour convaincre la princesse d'un essaim secondaire récemment capturé de considérer votre proposition d'hébergement, au lieu de s'enfuir.



**Coussin de Warré, sur deux éléments avec trou de vol et fermoir de ruchette de fécondation.**

Je pourrais vous parler de l'écofloor, de la récolte et bien sûr de l'incontournable traitement varroa. Tout ceci est bien entendu possible en Warré, et assez simple à mener. Mais il est préférable d'y consacrer un autre article.

Dans l'intervalle, si les possibilités de cette adorable petite ruche ont éveillé votre curiosité, je vous invite à me suivre sur mon compte Instagram (ou Facebook)

Perrine DANTHEZ.

Références :

<https://www.anses.fr/fr/content/reduire-la-contamination-des-cires-utilisees-en-apiculture-pour-ameliorer-la-sante-des>

Thomas Seeley, l'abeille à miel, la vie secrète des colonies sauvages, éditions Biotope.

Observations sur la planche d'envol, éditions de Terran

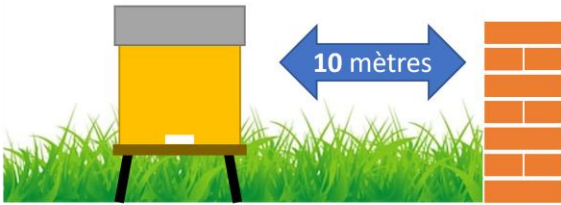


Vous y trouverez des astuces, des tutos, et de la lecture à tout moment. A bientôt peut-être !

## INSTALLER UN RUCHER, PETIT RAPPEL DES RÈGLES DE DISTANCE EN GIRONDE

Installer une ruche en Gironde doit suivre des règles de distance vis-à-vis de son entourage qui sont décrites dans l'arrêté préfectoral de Gironde du 26 mars 1985. Soyez vigilants, il en va du bien être des abeilles, du bien être des riverains et de votre tranquillité d'apiculteur.

### Distance d'une propriété voisine

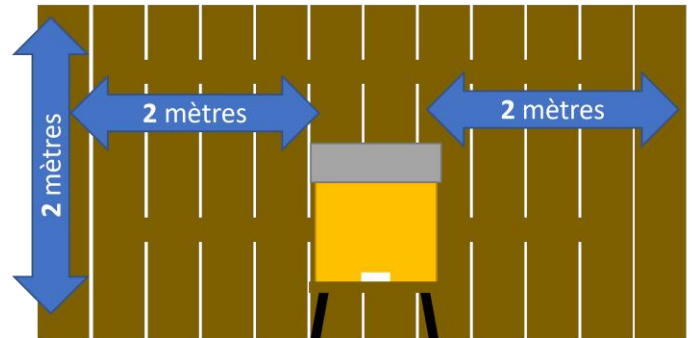


Article 2 de l'arrêté préfectoral de Gironde du 26 mars 1985

### Distance d'une habitation voisine ou de la voie publique



### Cas particulier de la palissade de 2 mètres en tous sens



### Distance d'un voisin de type établissement public à caractère collectif



Illustration 2023, Syndicat Apicole de la Gironde www.sag33.com

Extrait de l'arrêté préfectoral de Gironde du 29 mars 1985 relatif aux emplacements et aux déplacements de ruches et à leur surveillance sanitaire

### I – DECLARATION ANNUELLE et IMPLANTATION DES RUCHERS

**Article 1 :** Tout apiculteur est tenu de déclarer, au mois de décembre de chaque année, les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant leur nombre et leurs emplacements, au Commissaire de la République (Direction des Services Vétérinaires, du département de son domicile) **1**

Tout changement d'emplacement et toute installation d'un rucher en cours d'année seront déclarés dans un délai d'un mois.

Toute ruche non déclarée sera considérée comme abandonnée et par suite susceptible d'être saisie et détruite.

Afin de faciliter la visite des ruchers lors des contrôles sanitaires, les emplacements devront être définis d'une manière aussi précise que possible : lieu dit ou numéro de cadastre. **2**

Un récépissé de la déclaration sera délivré et un numéro d'immatriculation permanent et unique pour l'ensemble de ses ruchers attribué à l'intéressé. **3**

**Article 2 :** Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 10 mètres des propriétés voisines.

Cette distance est portée à 20 mètres dans le cas des habitations et de la voie publique.

Elle est de 100 mètres au moins si les propriétés voisines sont des établissements publics à caractère collectif

**Article 3 :** Ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics, par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de 2 mètres au dessus du sol et s'étendre sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

## II – IMMATRICULATION DES RUCHERS

**Article 4 :** Le numéro d'immatriculation attribué par la Direction des Services vétérinaires à chaque apiculteur déclaré est reproduit en caractères ayant au moins 8 cm de hauteur et 5 cm de largeur, en ménageant une séparation par un tiret d'un centimètre entre les deux groupes de chiffres sur au moins 10 pour cent des ruches ou sur un panneau, placés de telle façon que les inscriptions soient facilement lisibles du chemin d'accès le plus proche lorsque la propriété est clôturée ou lorsque son accès est interdit.

Toutefois, lorsque la totalité des ruches est identifiée par le numéro d'immatriculation, la hauteur des lettres peut être limitée à 3 cm.

Lorsque les inscriptions sont insuffisantes, l'agent sanitaire enquête sur l'identité du propriétaire des ruches. Il s'assure auprès de la Direction des Services Vétérinaires que la déclaration a bien été faite.

Le propriétaire est mis en demeure de porter les inscriptions prescrites.

*[Les paragraphes III et IV concernent les sujets sanitaires, nous vous conseillons pour cela de vous rapprocher du GDSA33]*

## V – RUCHERS TRANSHUMANTS

**Article 15 :** Une ou deux cartes d'apiculteur pastoral, établies et délivrées selon les modalités définies par une instruction du ministère de l'Agriculture, peuvent être accordées par le Directeur Départemental des Services Vétérinaires à la demande des apiculteurs. **4**

Ces cartes pastorales sont valables un an pour une zone géographique précisée

Leurs détenteurs ne sont pas dispensés de l'obligation

de déclaration prévue à l'article 1.

**Article 16 :** Les déplacements de ruches à l'intérieur du département doivent être effectués sous couvert soit d'une carte d'apiculteur pastoral, valable pour la zone géographique dans laquelle se trouve le département, soit d'un certificat sanitaire conforme au modèle établi en annexe de cet arrêté, rédigé après visite du rucher par le vétérinaire sanitaire ou par l'assistant sanitaire apicole, qui en adresse immédiatement un double à la Direction des Services Vétérinaires.

**Article 17 :** Les ruches provenant d'autres départements doivent être accompagnées soit d'une carte d'apiculteur pastoral valable pour la zone géographique dans laquelle se trouve le département, soit d'un certificat rédigé après visite du rucher d'origine, par le Directeur Départemental des Services Vétérinaires ou son représentant conformément à l'article 15 de l'arrêté interministériel du 11 août 1980 susvisé.

Les ruches soumises à la transhumance sont placées sous la surveillance permanente du Directeur Départemental des Services Vétérinaires ou de son représentant et cette transhumance ne peut s'effectuer que dans les limites de la zone géographique d'origine de ces ruches fixée par l'instruction du ministre de l'Agriculture.

**Article 18 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté entraîne, outre les poursuites judiciaires, la consignation de tout le matériel apicole faisant l'objet de l'infraction, jusqu'à l'application des mesures prescrites, constatées par un vétérinaire sanitaire ou un agent sanitaire apicole, qui sont spécialement requis par l'autorité préfectorale.

*[Les 2 derniers articles portent sur l'application du présent arrêté]*

## Explications de texte et actualisation :

**1** Depuis 1985, date de publication de l'arrêté préfectoral, les outils à disposition ont évolué et le texte n'a pas été mis à jour. La déclaration annuelle est toujours obligatoire. Elle est organisée par la DGAL (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire). La campagne de déclaration s'étale du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre de chaque année. Un outil en ligne est désormais mis à disposition à cette adresse :

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

Il s'agit de l'informatisation du CERFA 13995\*07. Ce même outil sert pour la première déclaration et dans ce cas un numéro NAPI sera attribué, ou pour la déclaration annuelle d'un apiculteur déjà installé.

**2** Lors de la déclaration sur l'outil en ligne, seul le nom de la commune est désormais demandé. Les apiculteurs débutants peuvent se référer au « Guide pour les apiculteurs débutants » édité par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire disponible à l'adresse :

<https://agriculture.gouv.fr/guide-pour-les-apiculteurs-debutants>

Concernant les visites sanitaires, un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) est susceptible de vous rendre visite et de vous conseiller sur les aspects sanitaires dès l'instant où vous êtes adhérent au GDSA 33 et que vous en avez accepté le Plan Sanitaire d'Elevage (PSE).

**3** La déclaration au travers de l'outil en ligne attribue immédiatement un numéro NAPI pour toute déclaration d'un nouvel apiculteur et envoie instantanément par email le récépissé de déclaration. Ce document est à conserver, il pourra vous être demandé, par exemple pour l'adhésion au GDSA ou par votre assureur en cas de sinistre.

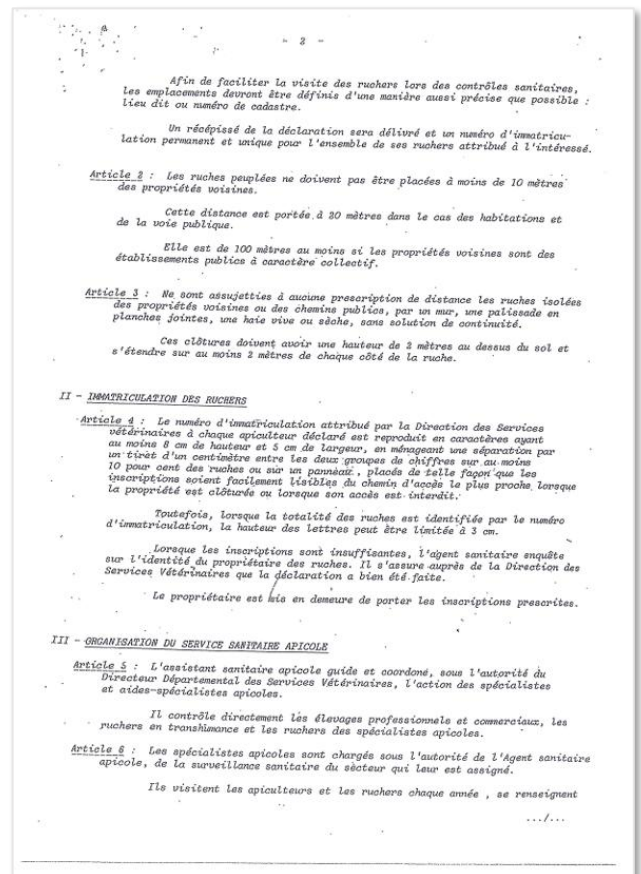
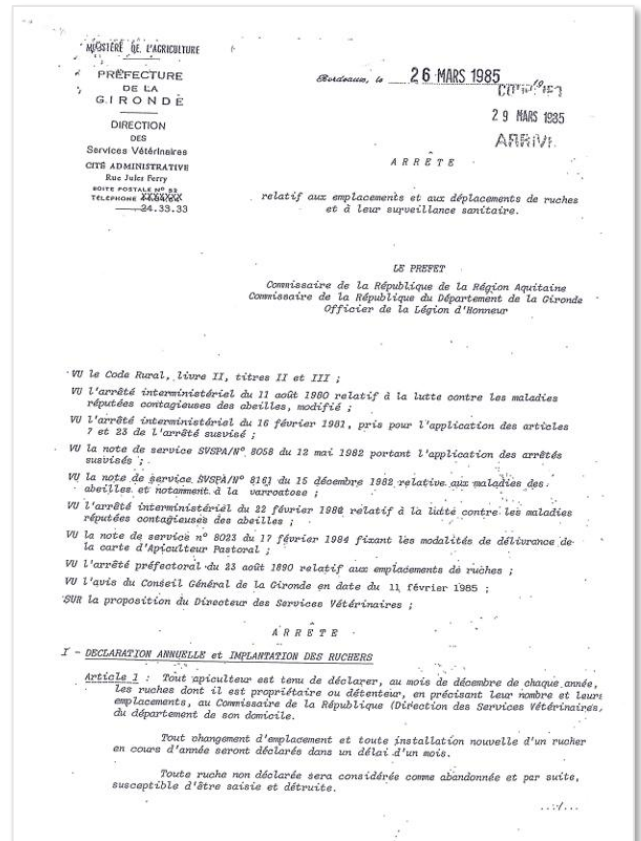
Vous pouvez aussi apprendre ce numéro par cœur, c'est votre numéro d'apiculteur, valable quels que soient les emplacements de vos ruchers.

**4** Il semblerait que cette carte d'apiculteur pastoral ne soit plus en vigueur aujourd'hui. Les anciens confirment effectivement l'usage de cette carte, mais à ce jour les services de l'état ne semblent plus la proposer. Ce suivi sanitaire strict était notamment mis en place afin de réguler les fortes infestations de la Loque américaine qui semble aujourd'hui mieux maîtrisée.

Le texte intégral de l'arrêté préfectoral est téléchargeable sur le site du SAG, menu LE SAG 33 > Outils/Ressources

Pierre VERGER.

Extrait de l'arrêté préfectoral de Gironde du 29 mars 1985 relatif aux emplacements et aux déplacements de ruches et à leur surveillance sanitaire :



# TOUT LE MATÉRIEL POUR VOTRE MIELLERIE

**Thomas**  
apiculture

REMISES SPÉCIALES POUR DES COMMANDES GROUPÉES AVEC LE SAG33

Commencez l'extraction en toute sérénité



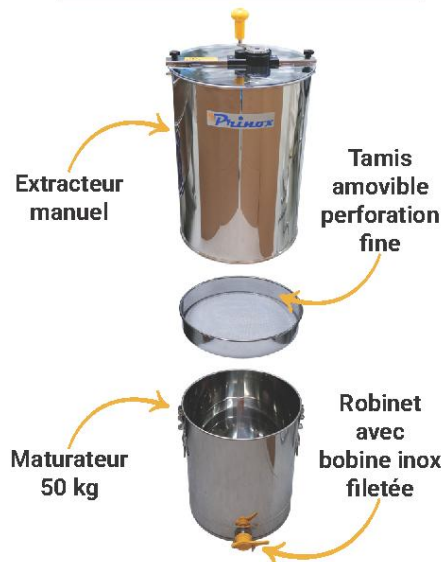
**Extracteur à miel manuel Radia Prinox 9 cadres de hausse en radiaire**  
Mécanisme d'entraînement en acier et 3 grilles tangentielles amovibles incluses.  
Réf. P106



**Extracteur à miel électrique Radia Prinox 9 cadres hausse en radiaire**  
Moteur à variation de vitesse et 3 grilles tangentielles amovibles incluses.  
Réf. P109



www.thomas-apiculture.com



Extracteur manuel

Tamis amovible perforation fine

Maturateur 50 kg

Robinet avec bobine inox filetée

**Extracteur et maturateur à miel Prinox 4 cadres Dadant hausse - 2 Lgth/Warré**  
Mécanisme d'entraînement en acier.  
Réf. P122

Optimisez votre production de miel



**Tetra-combi «tout en un»**

- Machine à désoperculer « Désoperse » manuelle
- Panier perforé à opercules inox et stockage cadres
- Extracteur intégré Thomas 9 cadres Ddt hausse manuel ou électrique
- Bac centralisateur inox Thomas

Bac fabriqué en France, garantie 3 ans



**Machine à désoperculer pour cadres de hausse Dadant**

Montable sur tous nos bacs.

Réf. ME1129 Vidéo de présentation :



Scannez pour voir la vidéo



**Bac Tetraplus : la miellerie Thomas intégrée (Réf. D1000)**

- Bac inox fabrication Thomas
- Poste de désoperculation et de stockage des cadres avec panier perforé à opercules inox
- Extracteur Thomas électrique 20 cadres intégré avec rampe d'accélération programmée
- Peut recevoir les machines à désoperculer Caillas, Désoperculette, Oper'cut et Désoperse

Bac fabriqué en France, garantie 3 ans

REMISES SPÉCIALES POUR DES COMMANDES GROUPÉES AVEC LE SAG33

THOMAS APICULTURE FARGUES-DE-LANGON - ZA DE CALAY, 69 ROUTE DE CALAY, 33210 FARGUES-DE-LANGON

TEL : 05 56 63 55 52 E-MAIL : LANGON@THOMAS-APICULTURE.COM

Renforcement d'un cheptel, comblement des pertes hivernales, changement de génétiques, ou tout simplement lancement d'une activité apicole... Pour toutes ces raisons chaque année, de nombreux essaims changent de main. Mais auprès de qui se tourner lorsque nous sommes à la recherche d'un bel essaim ?

## DES ESSAIMS À VENDRE

Nous déconseillons vivement de consulter les petites annonces sur les sites généralistes (type le boncoin) car elles ont démontré que de nombre d'entre elles n'étaient pas sérieuses, voire carrément douteuse (écoulement de ruches volées par exemple).

Le mieux, lorsque nous sommes à la recherche d'un essaim, est encore de faire appel directement aux apiculteurs éleveurs auprès de qui vous pourrez trouver des essaims, mais aussi du conseil.

Vous trouverez dans les pages suivantes les annonces d'adhérents du SAG qui vendent des essaims, mais aussi pour certaines des reines vierges ou fécondées ou des cellules.

Nous sommes sélectionneurs et multiplicateurs.

La rusticité et l'ardeur au travail caractérisent nos lignées de reines Buckfast.

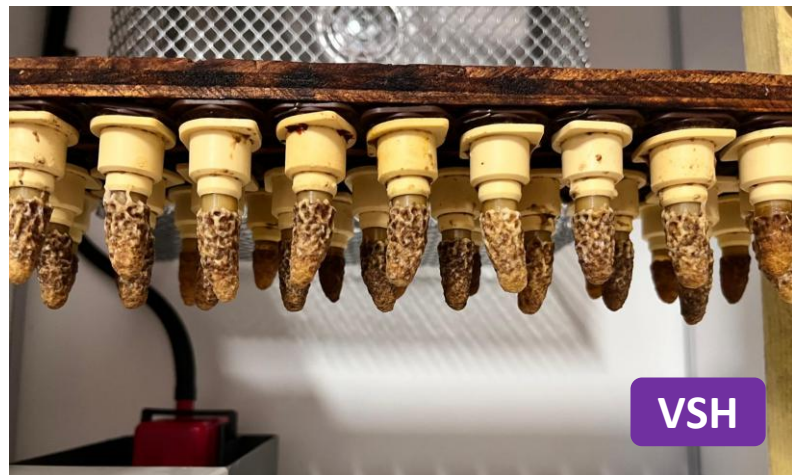
Nous travaillons en réseau avec d'autres sélectionneurs ce qui nous permet d'échanger sur notre expérience, de partager de la génétique, et en particulier de faire progresser nos lignées vers des abeilles naturellement résistantes aux varroas.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre travail en ligne sur index mellifera (LDE). Chaque année, nous produisons 4500 reines pour la vente et 300 reines en fécondations dirigées et inséminées pour nos essaims qui rentreront dans notre programme de sélection.

Seulement une dizaine des meilleures reines souches serviront pour la multiplication.

Contact par tel : 06 85 45 81 48

## MS Marine Sulpice & Ramuntcho Irazoqui



Reines fécondées Buckfast VSH

Essaims 6 cadres Dadant hivernés

Essaims de l'année 6 cadres Dadant

Notre travail de sélection depuis des années par insémination nous permet aujourd'hui de vous proposer des reines reconnues pour :

- ✓ production de miel.
- ✓ résistance varroa (VSH).
- ✓ la douceur.
- ✓ équilibre couvain/provisions.

Race d'abeilles : Buckfast

## LD Laurent Dugué et son équipe



Les essaims sont proposés sur 6 cadres format Hoffmann transformables en cadre droits.

Disponibles fin mars début avril en fonction de la météo.

Le tarif s'entend TTC avec 5,5 % de TVA.

- De 5 à 10 : 180 euros TTC
- De 11 à 25 : 175 euros TTC
- De 26 à 35 : 170 euros TTC
- De 36 à 49 : 165 euros TTC
- De 50 à plus : 160 euros TTC

Prix pour une reine fécondée : 35€ HT

Prix d'un Essaim : 150 HT

Mode de récupération : directement à Saint Morillon ou à Lue

Disponibilité pour les essaims et les reines fin mai. Pour plus de renseignements et pour les commandes. Appelez-nous !!

IRAZOQUI Ramuntcho – 06 89 29 79 70

SULPICE Marine – 07 82 89 85 12

ramuntchomarine@gmail.com

## CB Cédric Bertrand

Apiculteur à Léognan vend essaims hivernés sur 6 cadres de couvain avec candi et pâte protéinée cause réduction de cheptel. Souche caucasienne (Thibault Chaumont). Format Dadant droit : 180€ TTC

Contact de préférence par Tel / SMS au : 06 15 05 17 63



CAUCA

TC

Thibault Chaumont



BIO

Hymne à l'Abeille, apiculteur pro à Léognan propose :

- Cellules royales 10j tous les vendredis, me contacter le jeudi ( 5€ HT / Quantité minimum 5 )
- Reines fécondées 2024 AB à partir du 01/05 (30€ HT / Quantité minimum 5 )
- Essaims hivernés 2025 AB, 5 cadres Dadant à partir du 01/05. Traité contre Varroa. 160€HT
- Essaims de l'année AB 140€HT

Greffage sur F0 cauca, F1 cauca et sélection massale. Fécondation sur site de production. Les reines ne sont ni marquées ni clippées.

Contact par tel : 07 69 66 10 95



jeudi 26 février 2026  
À Surgères,

À l'attention des acteurs de la **filière apicole, des élus, des services de l'État français et de l'Union européenne,**

## **Alerte et mise en garde quant à l'arrivée de l'acarien *Tropilaelaps* sur le territoire national et au sein des colonies d'abeilles**

Le 4 février dernier, lors des Journées d'Étude de l'Anercea, organisées à Limoges, Sherali et Sherzod Suyarkulov, apiculteurs éleveurs en Ouzbékistan, **ont exposé les dégâts colossaux engendrés par le parasite *Tropilaelaps* sur les cheptels ouzbeks.** Une réalité qui a de quoi inquiéter les apiculteurs français et européens. La menace est aujourd'hui à nos portes ! Les régions les plus chaudes et sèches sont les plus favorables au développement du tropilaelaps. Paquets d'abeilles et reines fécondées provenant des pays touchés seront les vecteurs de la transmission.

Le développement du tropilaelaps est bien plus rapide que celui du varroa. Les stratégies de lutte mal connues ou insuffisantes engendreront une mortalité très rapide des colonies infestées. À ce jour, aucun traitement avec AMM n'est proposé, bien que la menace soit connue depuis plusieurs années.

Le contexte sanitaire apicole français est déjà très préoccupant ; beaucoup de nos collègues déplorent des pertes massives de colonies (frelon, varroa, pesticides, changement climatique...). Au printemps, de nombreux apiculteurs devront renouveler leur cheptel de manière importante. **L'Anercea recommande de bloquer les importations d'abeilles (reines, essaims et paquets d'abeilles) originaires en particulier des pays d'Europe de l'Est et autres pays d'Asie.** Ces échanges commerciaux sont dorénavant trop risqués pour l'ensemble de la filière apicole, mais aussi pour la production agricole, largement dépendante de la pollinisation assurée par nos abeilles.

Il est primordial de sensibiliser les acteurs de la filière (apiculteurs, groupements, fournisseurs, élus ...) à ce fléau pour bloquer de manière urgente son entrée sur le territoire en fermant nos frontières aux importations susceptibles de transporter le parasite.

L'Anercea revendique depuis toujours l'autonomie des apiculteurs dans leurs élevages et œuvre en ce sens par la formation visant à divulguer les savoirs nécessaires. Cette autonomie est plus que jamais nécessaire.

Nous devons nous mobiliser pour relayer cette recommandation d'une extrême importance et le plus largement possible dans tous les réseaux (ADA, GDSA, Syndicats, internet ...).  
« L'union fait la force ». Nous comptons sur vous !

Pour le conseil d'administration de l'Anercea,

Les Coprésidents de l'Anercea,  
Sébastien Carniaux et Thierry Cocandau

ANERCEA - Station du Magneraud - CS 40052 - 17700 SURGERES  
Association Nationale des Éleveurs de Reines et des Centres d'Élevage Apicole  
Identifiant SIRET : 478 340 516 000 28 - Code APE : 7112B  
Tel: 05.46.68.30.77 – Courriel : [contact@anercea.com](mailto:contact@anercea.com) - Site internet : [www.anercea.com](http://www.anercea.com)

Cuvée exceptionnelle pour ce millésime 2026, car vous êtes près de 100 cueilleurs d'essaims à vous être déclarés sur le réseau du SAG. Souhaitons que la fièvre d'essaimage soit à la hauteur de vos attentes ! C'est l'occasion de vous rappeler le contenu de la charte du réseau des cueilleurs d'essaims du SAG

## Charte des Cueilleurs d'essaims du Syndicat Apicole de la Gironde

**Document à destination des bénévoles du réseau des cueilleurs d'essaims du Syndicat Apicole de Gironde. Il précise les éléments qui différencient un apiculteur cueilleur d'essaim d'un désinsectiseur.**

1. **La cueillette d'un essaim n'est pas une prestation commerciale.** Elle vise à sauver l'essaim d'une situation délicate tout en contribuant au renforcement du cheptel de l'apiculteur.
2. **Rémunération du cueilleur :** l'essaim lui-même constitue la récompense. La cueillette est réalisée gratuitement, en solidarité avec la communauté apicole.
3. **Reconnaissance envers le signalement :** lorsqu'un particulier signale un essaim, il est d'usage de le remercier pour son implication, par exemple avec un pot de miel de votre production. Cette approche bienveillante favorise des relations durables.
4. **Respect du milieu naturel :** en cas d'intervention nécessitant une taille dans la végétation, obtenez l'accord du propriétaire dans le domaine privé. Effectuez toute intervention avec précaution et respect pour le végétal.
5. **Pédagogie auprès des particuliers :** sensibilisez les personnes qui signalent des essaims sur la distinction entre abeilles, guêpes ou frelons. Si possible, demandez une photo avant de vous déplacer. Profitez de ces échanges pour partager vos connaissances et encourager une meilleure compréhension de l'apiculture.
6. **Soutien aux apiculteurs débutants :** adoptez une posture bienveillante envers les novices. Transmettez vos techniques et vos astuces pour la cueillette des essaims, afin de les accompagner dans leurs débuts. Le partage de vos expériences enrichit toute la communauté apicole.
7. **Gestion des colonies établies :** Une colonie d'abeilles installée depuis longtemps a souvent su s'adapter à son environnement. Il n'est pas impératif de la cueillir si elle ne présente aucun danger pour les personnes ou les biens. Prenez le temps d'évaluer la situation et privilégiez une approche respectueuse de l'équilibre naturel.
8. **Réactivité et esprit de groupe :** la réactivité fait partie intégrante du fonctionnement du réseau. Lors d'une sollicitation, les cueilleurs disponibles répondent autant que possible rapidement. Cette rapidité d'intervention est essentielle pour rassurer l'appelant et maintenir la confiance.
9. **Participation libre :** ce groupe WhatsApp repose sur le volontariat. Chacun est libre d'y participer, de s'y investir selon ses disponibilités ou de le quitter à tout moment. L'engagement dans le groupe ne constitue pas une obligation, mais implique, pour ceux qui choisissent d'y prendre part, le respect de la présente charte et de son esprit.
10. **Promotion de l'apiculture :** si un particulier manifeste de l'intérêt pour cette activité, informez-le que le SAG propose des adhésions pour les sympathisants et des formations pour débutants.



Syndicat Apicole de Gironde  
132 chemin des sources 33610 CESTAS  
sag33.com – contact@sag33.com

Mars 2026

**AMIS APICULTEURS, VOUS POUVEZ****M'AIMER OU ME DÉTESTER !**

Mes feuilles en forme de cœur et mes petites fleurs blanches me donnent un certain charme. Elles apparaissent en fin d'été et en automne et constituent une ressource précieuse pour vos abeilles lorsque que les autres floraisons se raréfient. Mon nectar abondant aide alors à maintenir la vitalité des colonies et à préparer les abeilles pour l'hiver. Vous pouvez grâce à moi produire un miel rare et savoureux qui séduit souvent ceux qui ont la curiosité d'y goûter. Certains apiculteurs béarnais ont su transformer mon implantation le long du Gave de Pau, désastreuse par certains aspects, en une richesse locale.

Je viens de loin, dans l'espace et dans le temps ; on me trouvait au moyen-âge en Corée, en Chine, et au Japon. J'ai été introduite en Europe et aux États-Unis tant comme plante décorative, que pour stabiliser les accotements. Depuis le milieu du XXe siècle, je me suis propagée à grande vitesse le long des routes, des rails, des rivières et des fleuves, dans les zones humides et les terrains remaniés. L'urbanisation, le déplacement de terre par les engins mécaniques qui y contribuent et qui laissent des sols abimés et pollués favorisent ma dispersion. Habitée aux milieux extrêmes, je résiste aux grands froids, jusqu'à  $-30^{\circ}$ , je ne crains pas le sel du bord du mer, rien de tout cela ne peut me faire reculer.

Je repousse très facilement si on m'arrache, je me bouture extrêmement bien, quelques fragments de mes racines ou de ma tige suffisent à me faire redémarrer de plus belle. En bref, je suis quasiment indestructible, le bitume lui-même ne me résiste pas car je peux pousser à travers lui.

Je forme des massifs très denses qui laissent très peu de lumière filtrer, mes feuilles se décomposent lentement une fois tombées au sol. Je pousse vite et haut, jusqu'à 50cm par semaine. Mon système racinaire peut s'enfoncer à 3 mètres en profondeur et s'étendre horizontalement sans laisser aucun espace pour d'autres végétaux. Vous l'aurez compris, je ne laisse aucune place à la biodiversité des milieux dans lesquels je m'implante et je cause sans vergogne la disparition de nombreuses espèces endémiques.

Les crues favorisent ma propagation, ce point alertera certainement nos amis du Sud-Gironde, récemment très touchés par les inondations. Il est possible de tenter de limiter mon expansion en coupant mes tiges avant la montée en graines, en éliminant les rhizomes et en brûlant le tout. Et si vous souhaitez malgré tout faire profiter vos abeilles de mon nectar et produire ce fameux miel, assurez vous de m'implanter dans une zone où mon confinement sera garanti.

Valérie DUPONT.



La Renouée du Japon, *Polygonum cuspidatum* (ou encore *Fallopia japonica*)

## PROMO 2026 C'EST PARTI !

Premier après-midi au rucher école pour nos élèves, le samedi 14 février.

Cette année, forte de ses apprentissages en pédagogie, l'équipe leur a concocté une séance de découverte du rucher transformée, plus riche, plus dynamique. L'idée était de leur donner le temps de faire connaissance avec les intervenants, de découvrir les lieux, de comprendre l'articulation des structures qui gravitent autour du Rucher Ecole et du SAG.

Pour que la grande quantité d'informations délivrée soit plus digeste, nous avons proposé une déambulation, par sous-groupes, dans tous les lieux clé du rucher : les trois ruchers, le musée, la miellerie. Notre organisation de ce chassé-croisé de sous-groupes reste à peaufiner car nous avons bien failli en perdre quelques-uns dans la forêt 😊 Mais tous sont rentrés à bon port et ont pu découvrir l'intégralité de leur terrain de jeu pour la saison.



Dès le lendemain, les questions diverses et échanges d'informations fusaient dans le WhatsApp des élèves, nous sentons bien leur impatience et nous la partageons. Au prochain cours, ils passeront à l'action avec le traditionnel atelier de début de saison : gratter, filer, gaufrer. Ils vont découvrir la cire et la propolis qui collent aux vêtements, le fil de fer qui s'entortille et finit par piquer le bout des doigts, la flamme du chalumeau qui impressionne, les petits clous qui s'égarer dans les feuilles.

Bienvenue dans le monde merveilleux de l'apiculture !

Valérie DUPONT.



### COURS EN LIGNE

L'apiculture qui a du sens



**+ INFORMATIONS**

Modalités, accessibilité,  
tarif et inscription sur :

[WWW.APINOV.COM](http://WWW.APINOV.COM)





**Depuis plus de 25 ans, le spécialiste du matériel apicole et du sirop de nourrissage**

**Equipement de l'apiculteur**



**Ruches et ruchettes**



**Accessoires de la ruche**



**Miellerie**



**Au rucher**



**Conditionnement**



**Produits de la ruche**



**API DISTRIBUTION : 4 magasins dans le grand Sud-Ouest**

4, av. du Docteur Schinazi  
33300 Bordeaux  
Tél. 05 56 39 75 14

148, boulevard de l'Europe  
64230 Lescar  
Tél. 09 83 47 47 71

3, av. de la Saudrune  
31120 Portet-sur-Garonne  
Tél. 05 61 72 85 95

Z.A.C. Le Rouge  
47510 Foulayronnes  
Tél. 05 53 71 72 59

**[www.apidistribution.fr](http://www.apidistribution.fr)**

# FÊTE DE L'ABEILLE ET DU MIEL



**SAMEDI 13 JUIN**

**10H-17H**

**ATELIERS POUR ENFANTS**

**VOLIÈRE À ABEILLES**

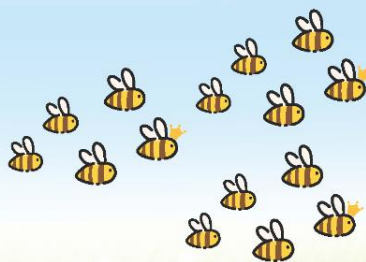
**NOMBREUX STANDS**

**VISITE DU MUSÉE**

**VENTE DE MIEL**

**FOODTRUCK**

**BUVETTE**



**RUCHER ÉCOLE DES SOURCES ET DU  
PARC BORDELAIS  
132 CHEMIN DES SOURCES**

**ENTRÉE LIBRE & GRATUITE**



**COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES**

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

E-mail : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Profession / retraité de : .....

Nom de l'exploitation : .....

J'accepte de recevoir les newsletters du SAG par email

J'accepte de recevoir la convocation pour l'AG par email

Je souhaite figurer dans l'annuaire des adhérents producteurs

Je souhaite figurer dans le réseau des cueilleurs d'essaims du SAG

Je souhaite recevoir les newsletters de la Fédération apicole

Professionnel

Pluriactif

Apiculteur familial

Nb Ruches : .....

NAPI : .....

SIRET : .....

Type de ruches : .....

.....

Conventionnel

Bio

**ADHESION** Cotisation syndicale : 23 € / Adhérent **Total 1**

**Affiliation UNAF - Assurance** **OU**  **Affiliation SNA - Assurance**

Formule 1 : <b>0,10€</b> x ..... Ruches = .....€ <small>Assurance RC + Défense pénale et recours</small>	Pack Bronze : <b>0,45 €</b> x ..... Ruches = .....€ <small>Pack formations, événements, webinaires + Assurance RC + Eco-contribution</small>
Formule 2 : <b>1,65€</b> x ..... Ruches = .....€ <small>Formule 1 + Incendie + évènements climatiques + Catastrophe + vol-vandalisme</small>	Pack Argent : <b>1,75 €</b> x ..... Ruches = .....€ <small>Pack Bronze + Assurance défense pénale et recours + incendie + tempête + Inondation</small>
Formule 3 : <b>2,80€</b> x ..... Ruches = .....€ <small>Formule 2 + remboursement sinistre supérieur</small>	Pack Or : <b>3,50 €</b> x ..... Ruches = .....€ <small>Pack Argent + Assurance vol + détérioration</small>
Eco-contribution : <b>0,12€</b> x ..... Ruches = .....€	
Affaires juridiques : <b>0,15€</b> x ..... Ruches = .....€	

**Total 2 Assurance**

Abonnement revue UNAF <b>Abeilles &amp; Fleurs</b> / Papier	<b>31 €</b>	..... €
Abonnement revue UNAF <b>Abeilles &amp; Fleurs</b> / Numérique	<b>18 €</b>	..... €
Abonnement revue SNA <b>L'Abeille de France</b> / Papier + numérique	<b>31 €</b>	..... €
Abonnement revue SNA <b>L'Abeille de France</b> / Numérique	<b>18 €</b>	..... €
Abonnement revue FNOSAD <b>La Santé de l'Abeille</b> (limite 30/06/26)	<b>22 €</b>	..... €
Abonnement revue ANERCEA <b>Info-Reines</b> (limite 10/02/2026)	<b>37 €</b>	..... €
Je souhaite recevoir les numéros du Bulletin du SAG par courrier	<b>5 €</b>	..... €
<b>Ouvrage</b> 150 ans du SAG « <b>Aux origines du SAG</b> » :	<b>20 €</b>	..... €
Je fais un <b>Don</b> au SAG :	<b>libre</b>	..... €

**REVUES & OPTIONS** **Total 3**

À : ..... Le : .....

Signature Total 1+Total 2+Total 3

## ADHESION SAG 2026 (obligatoire)

- **Cotisation Syndicale SAG** : La cotisation est obligatoire pour adhérer au Syndicat Apicole de Gironde. Elle permet aux bénévoles du Conseil d'Administration d'assurer le fonctionnement et les projets du Syndicat et finance l'adhésion du SAG aux fédérations nationales UNAF et SNA.

### Règlement par chèque :

à l'ordre du SAG en copie du présent formulaire complété et signé, envoyé à :  
Mme Dominique BONIFACE  
11 ch. Du Moulin de Debat, 33770 SALLES

### De préférence par virement :

ASS SYNDICALE APICOLE GIRONDE  
IBAN : FR76 1330 6002 7423 1256 2212 741  
BIC : AGRIFRPP833  
Votre Nom/Prénom dans le libellé du virement

## Coordonnées / Consentements

- **Réseau des Cueilleurs d'essaims** : Réseau Whatsapp des cueilleurs + annuaire diffusé sur le site web sag33.com et mis à jour annuellement à date anniversaire des adhésions ou sur simple demande.
- **L'Annuaire des adhérents producteurs** : le SAG diffuse sur son site web un annuaire pour faciliter la mise en relation du grand public avec les adhérents producteurs qui souhaitent faire la promotion de leurs produits. Annuaire mis à jour annuellement à date anniversaire des adhésions ou sur simple demande. **Tout apiculteur commercialisant sa production doit indiquer son numéro de SIRET**
- **Newsletter des fédérations apicoles** : En cochant cette case, vous nous autorisez à communiquer votre adresse email à la fédération de votre choix afin de recevoir directement leurs newsletters

## ASSURANCES - ATTENTION : une seule formule au choix

Vous êtes assuré(e) jusqu'au 31 décembre de chaque année. Le nombre de ruches assurées doit être identique à celui déclaré auprès de la D.G.A.L. la déclaration sera demandée en cas de sinistre.

 **Affiliation UNAF - Assurance**

**OU**

**Affiliation SNA - Assurance**



**Formule 1** : Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole. Défense pénale et recours.

**Formule 2** : Formule 1 + Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie / explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport. Catastrophes Naturelles. Vol et vandalisme. Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09 - 112,50 € le reste de l'année

**Formule 3** : Formule 2 incluant un remboursement bien supérieur - Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 - 187,50 € le reste de l'année

**Redevance Eco-contribution** : Ce service concerne exclusivement les personnes commercialisant des produits de la ruche titulaire d'un numéro SIRET.

**Cotisation pour affaires juridiques** : pour rappel cette cotisation a été votée par l'Assemblée Générale du 23 février 2002. Elle n'a jamais été augmentée et s'avère plus que jamais nécessaire pour continuer à défendre l'apiculture et l'abeille.

**Pack Bronze** : prise en charge par le SNA de la couverture assurance en RC apicole – Défense pénale et Recours à la hauteur du nombre de ruches cotisantes et correspondant à la déclaration de ruches de l'adhérent + L'accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit + L'accès aux événements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit + l'accès aux webinaires du SNA + prise en charge de l'éco-contribution par le SNA à la hauteur du nombre de ruches cotisantes

**Pack Argent** : le Pack Bronze + L'assurance Incendie + Tempête + Inondation.

**Pack Or** : Le pack Argent + L'assurance Vol + Détérioration.

« Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site : [snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/](https://www.unaf-apiculture.info/snapiculture.com/conditions-generales-et-franchises-des-assurances-apicoles-2026/)

Je donne à L'Abeille de France procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à : 1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches. 2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution. 3. Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire. Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel

## RECHERCHE APICULTEURS PARTENAIRES POUR ANIMATIONS

Le Syndicat Apicole de la Gironde et le Rucher école des Sources et du Parc Bordelais sont fréquemment sollicités par différents acteurs public/privé pour animer des événements, formations, présentations....

Nous avons à cœur d'intervenir à Cestas et sur la communauté de commune du fait de notre relation avec les équipes de la mairie et compte tenu du partenariat qui nous lie, mais il est impossible pour l'équipe de bénévoles de répondre à toutes les sollicitations.

De plus, certaines sollicitations engendrent la facturation de la prestation et nous préférons que ces activités bénéficient à nos adhérents, acteurs de la filière.

Aussi, si vous êtes équipés pour recevoir du public, animer des formations, organiser des événements en lien avec l'apiculture et les produits de la ruche, faites vous connaître par un email sur [contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com) ou directement sur le formulaire du site.

## PETITES ANNONCES

Vous vendez, louez, donnez, échangez, ... Cette section est la vôtre :



## COURRIER DES ADHÉRENTS

- Vous souhaitez décrire une observation, une pratique apicole, un comportement,
- Vous souhaitez présenter du matériel, des expérimentations
- Vous avez des questions sur vos pratiques, des questions d'ordre général sur l'apiculture,...

Tous les prétextes apicoles sont bons, alors n'hésitez pas ! Envoyez-nous toutes vos contributions sur le formulaire : <https://sag33.com/contact/> ou par mail à [contact@sag33.com](mailto:contact@sag33.com)

Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas publier les courriers qui ne seraient pas en lien avec l'apiculture ou qui ne rentreraient pas dans la ligne éditoriale du Bulletin.

## DES SOLUTIONS CONNECTÉES PENSÉES POUR LES APICULTEURS !

### **Les avantages HoneyInstruments :**

- Produits robustes, fiables & simples d'utilisation
- Suivi des ruches à distance & en temps réel
- Données relevées toutes les heures
- Alertes en temps réel en cas d'anomalie
- Application mobile & plateforme web intuitives
- Moins de déplacements, plus d'économies
- Support technique et commercial dédié



04 83 93 50 54



9 chemin des Presses,  
06800 CAGNES SUR MER



[honeyinstruments.com](http://honeyinstruments.com)

Parce que les apiculteurs sont au cœur de notre démarche, HoneyInstruments fait évoluer ses produits en continu, avec eux et pour eux.



## DÉCOUVREZ NOS PRODUITS

### **Balance Dual Connect**



 sigfox

### **Balance Maxi 2**



 sigfox

### **Balance Maxi 4 palette**



 sigfox

### **Capteur de couvain**



### **Passerelle satellite**



### **Passerelle 4G**



4G 